

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf le 4 mars,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 26 février 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Jean-François CHRETIEN
Philippe GOVIGNON	Sylvie FROMENTIN
Michèle PICCOLINI	Bernard MAZE
Corine VALADE	Yahia MATAICHE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Paul MOREL
Michèle ANDRIEUX	Hania COUSTENOBLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Christine MASSAT-RAMIREZ
Bruno GARNIER
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 12
votants : 12

Monsieur Damien LANETTE-CLAVERIE est élu secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

<u>2019/03/04-1</u>	<u>PRIX D'ACQUISITION DES PARCELLES AC 61 et AC 101</u>
---------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement d'un parking auprès du cimetière nécessite une acquisition foncière d'environ 2000m² et signale qu'une proposition d'achat a été faite en ce sens aux propriétaires des parcelles qui forment la limite sud du cimetière, cadastrées AC 61 (804 m²) et AC 101 (5769 m²). Les membres du Conseil municipal s'entendent sur un prix d'achat de 10 euros/m² pour surface de 2000m².

oOo

<u>2019/03/04-2</u>	<u>PRIX D'ACQUISITION DES PARCELLES CHEMIN DES VIGNETTES</u>
---------------------	---

Le Maire rappelle que, dans le prolongement des constructions qui seront réalisées au nord-ouest du domaine des Gueules cassées, la Commune projette d'aménager un carrefour au croisement de la RD 26 et du chemin des vignettes. Cet aménagement ne pourra être réalisé qu'à la condition que la Commune acquière les quatre parcelles agricoles de 1921 m² (AE 106), 1922 m² (AE 105), 211 m² (AE 75) et 1320 m² (AE 77) qui couvrent l'assiette de ce projet. Confirmant qu'une acquisition à l'amiable de ces parcelles est plus souhaitable qu'une procédure d'expropriation, le Conseil municipal statue sur un prix d'achat de ces parcelles à hauteur de 10 euros/m².

<u>2019/03/04-3</u>	<u>DISSOLUTION DU SIEP</u>
---------------------	----------------------------

Le Maire rappelle que par délibération en date du 14 septembre 2018, le SIEP a approuvé la liquidation de ses actifs afin que la dissolution du syndicat soit rendue possible conformément au vœu exprimé par le Préfet dans son courrier du 9 février 2018. Les membres du Conseil approuvent unanimement cette dissolution.

oOo

<u>2019/03/04-4</u>	<u>CONVENTION MEDIATHEQUE</u>
---------------------	-------------------------------

Le Maire rappelle qu'une convention entre Moussy-le-Vieux et Dammartin-en-Goële permet aux Moussysiens d'utiliser la médiathèque contre une participation financière de Moussy-le-Vieux. Le Conseil accepte de reconduire la convention en 2019 pour une participation d'ensemble de 399 euros.

oOo

<u>2019/03/04-5</u>	<u>DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS</u>
---------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des espaces verts est, pour partie, confié à une entreprise privée. L'entreprise actuelle, FH Services, assure 12 tontes par an sur une surface totale d'environ 2 hectares et 3 tontes pour le stade. Les prestations s'étendent également au fauchage des bords de rues à raison de 3 fois par an. Un devis de 24900 euros est proposé à la Commune pour reconduire ces prestations sur l'année 2019. Le Conseil approuve unanimement la signature de ce devis.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§

La séance est levée à 20H27.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le mardi 9 avril 2019 à 19h00

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	

Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	
Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	
Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	ABSENT
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	
Bernard MAZE	
Paul MOREL	
Christine MASSAT- RAMIREZ	ABSENTE